



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 11 septembre 2012

Présidence: Florence Fries

Ouverture: 20h00

Appel: 41 membres présents, 12 membres excusés, 2 membres non excusés

Excusés
Olivier Barras
Jean-François Buvelo
Pierre-François Charmillot
Robert Damond
Dimitri Deyhle
Christian Hay
Christian Hochstrasser
Julie Micello
Giorgio Micello
Carmelo Nicolo
Philippe Rosset
Dominique Vanthier
Non Excusés
Jamal Laksiri
Gisèle Musy

Le quorum est atteint: 75%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 19 juin 2012.
2. Communications de la Présidente.
3. Communications de la Municipalité:
Communiqué N° 10.
4. Election d'un membre à la Cofin (rose-vert) et élection à la Cogest.
5. Dépôt du préavis municipal N° 29 – Demande d'un crédit d'étude pour le réaménagement du tronçon intermédiaire de la route des Quatre-Communes. Nomination de la commission ad hoc.
6. Dépôt du préavis municipal N° 30 – Arrêté d'imposition pour l'année 2013 (sera remis ultérieurement). Traité par la Cofin. .
7. Préavis municipal N° 22 – Réponses aux motions et postulats en suspens durant la législature 2006-2011 – Rapport de la commission ad hoc et prise de décision.
8. Divers et propositions individuelles.

La séance est ouverte à 20h00 par la Présidente. Elle souhaite la bienvenue aux personnes présentes.



1. Procès-verbal de la séance du 11 septembre 2012.

Le procès-verbal est modifié selon indications de Théodore: le terme de EES est modifié en EDS.
Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications de la Présidente.

La Présidente fait lecture de deux courriers de démission; Mme Gisèle Musy démissionne de son poste de conseillère communale et de celui de membre de la Cofin; Mme Julie Micello démissionne de son poste de conseillère communale. Ces conseillères seront remplacées lors de la séance d'octobre. Elle annonce également la démission de M. Laurent Gemelli de son poste de membre à la Cogest.

Elle informe en outre que la sortie du Conseil prévue le 22 septembre 2012 sera reportée en 2013 et invite les conseillers à participer à la journée « Net Léman » à cette même date.

3. Communications de la Municipalité.

Mme Tecon est ravie de pouvoir annoncer l'achat de la caserne des pompiers la semaine précédente et les travaux pourront donc démarrer très rapidement.

M. Echenard informe que le SIDERE a procédé aux engagements durant l'été d'un chef de service, d'une secrétaire et de 3 fontainiers. En décembre, un nouveau comité de direction sera nommé.

M. Goël, à propos de la Grand Rue, informe qu'un opposant fait recours auprès du Tribunal Cantonal pour une problématique de places de parc ; les solutions de parking et la planification des infrastructures de parking sont en cours à la Municipalité avec de grands projets. L'appel d'offres relatif aux prix pour les travaux se poursuit de façon à avoir d'ici à la fin de l'année les montants pour les travaux de la Grand Rue. Concernant Rodéo II, 19 opposants sont représentés par un avocat et un mémoire de 25 pages a été adressé au Tribunal; la Municipalité est en train d'étudier les réponses à apporter aux opposants.

4. Election d'un membre à la Cofin et d'un membre à la Cogest.

Les candidatures sont les suivantes :

Mme Anne Beck-Thentz à la Cofin et Mme Choulât Pugnale à la Cogest.

Il est procédé à ces élections au vote à mains levées et c'est à une très large majorité que ces membres sont élues.

5. Dépôt du préavis municipal N° 29 – Demande d'un crédit d'étude pour le réaménagement du tronçon intermédiaire de la route des Quatre-Communes. Nomination de la commission ad hoc.

M. Ansermoz, président; M. Schmutz, rapporteur; Mme Schlup Mantzouranis et MM. Bédert, Beck, Gigon, Maeder. La nomination de cette commission est adoptée à l'unanimité.



6. **Dépôt du préavis municipal N° 30 – Arrêté d'imposition pour l'année 2013.**

Ce préavis sera traité par la Cofin.

M. Paley demande quand sera traité ce préavis.

M. Walter répond que le Conseil d'Etat fixe la date butoir à fin octobre; ce préavis devra donc être traité lors de la séance du mois d'octobre.

7. **Préavis municipal N° 22 – Réponses aux motions et postulats en suspens durant la législature 2006-2011 – Rapport de la commission ad hoc et prise de décision.**

M. Bréchon, rapporteur de la commission, lit les conclusions qui amendent le préavis puis la présidente ouvre la discussion sur chaque amendement séparément.

1^{er} amendement (point 7 du préavis): Mme Tecon est un peu déçue qu'il soit reproché que l'actualisation concernant les parkings et le stationnement des véhicules à Rolle ne soit pas faite, car elle est impossible à faire de manière définitive puisqu'en constante évolution depuis l'année 2000.

M. Bréchon confirme que le stationnement est un sujet d'actualité à Rolle; il faut vraiment que la Municipalité empoigne ce problème par le bon bout et il invite le Conseil à accepter l'amendement pour que l'actualisation soit faite en fonction des derniers éléments connus (enquête menée auprès de la population, étude Transitec sur les parkings souterrains, etc), et déterminer la politique future du stationnement à Rolle.

M. Peter explique que la commission a travaillé sur ce préavis depuis le mois de mars jusqu'au mois de juin et prie le Conseil d'accepter les conclusions de la commission.

M. Goël s'exprime en annonçant que la Municipalité est bien consciente du problème de parking à Rolle, que cela n'est pas nouveau, qu'une enquête a été menée auprès de la population afin de connaître ses besoins réels et qu'elle est actuellement analysée, et son résultat sera discuté en Municipalité. Une étude autour du Château est également en cours afin d'y positionner un parking, ainsi qu'un parking au centre ville. La réponse viendra avec l'étude et la présentation globale de Transitec mais il faut laisser aller encore un peu les choses avant la réponse. La question date d'une douzaine d'années, laissons encore évoluer la réponse qui viendra prochainement.

La présidente ferme la discussion sur cet amendement et passe au vote qui montre qu'il est accepté à la majorité (22 oui).

2^e amendement (point 9 du préavis): M. Bréchon explique que la commission a été surprise de la réponse car il est dit : «une étude devra être menée». Comment peut-on clore un dossier avec une telle conclusion? L'argumentaire de la commission: «Au vu de la vitesse des véhicules sur ce tronçon, au vu également de l'étroitesse du trottoir, la commission estime urgent de mettre en place des chicanes provisoires pour diminuer la vitesse des véhicules et sécuriser les piétons. Au vu du retard pris par Rodéo II, il apparaît comme certain que la route de Gilly va servir d'itinéraire de délestage pour la Grand Rue, le temps des travaux de réfection de celle-ci. La commission demande à la Municipalité de prendre les mesures adéquates, spécialement pour le croisement des véhicules lourds».

Mme Truc demande ce qu'il en est des chicanes prévues avant que Rodéo II ne soit réalisé, sachant que ces chicanes auront un coût et qu'il faudra ensuite les enlever.

M. Bréchon explique que le sujet des chicanes a pris du temps dans la discussion et que certains estiment que ce n'est pas la bonne solution, surtout lors de croisements avec des poids lourds. Peut-être est-ce une mauvaise piste mais il y en a d'autres. Et d'accepter l'amendement signifie mandater la Municipalité pour réfléchir à la meilleure solution provisoire ou définitive si Rodéo II n'aboutit jamais.



M. Schatzmann, qui connaît bien le secteur, a un peu de peine à imaginer des chicanes en même temps que le croisement de poids lourds. Si on veut créer des accidents graves, il faut procéder de cette manière-là.

M. Bréchon rajoute que la commission est d'accord sur les tenants et aboutissants mais le dilemme de ce soir repose sur la conclusion de la réponse de la Municipalité au postulat qui est de mener une étude, car le postulat requiert l'étude.

La présidente ferme la discussion sur cet amendement et passe au vote qui montre qu'il est accepté à la majorité (27 oui).

3^e amendement (point 11 du préavis): M. Bréchon explique que le cas est le même que celui de la route de Gilly car la fin de la réponse de la Municipalité est: «Le service des routes a jugé cette installation adéquate». Le dossier aurait pu être clos ici, mais « suite à une nouvelle interrogation début novembre, ce service a été contacté à nouveau », qu'en est-il de la réponse du service des routes ? La commission là aussi reste sur sa faim et attend quelque chose ainsi que précisé dans son argumentaire: « La Municipalité dit, dans sa réponse, avoir récemment contacté le service des routes. La commission ne peut que l'encourager dans sa démarche auprès de ce service afin de mettre en place des mesures concrètes pour diminuer la vitesse des véhicules et sécuriser les piétons».

Mme Tecon annonce que suite à la consultation du Canton, il est attendu la pose de potelets le long de la route de l'Hôpital.

M. Veyrassat, au vu du fait que la Municipalité est encore en contact avec le service des routes, refuse l'amendement.

M. Peter redit que sur ce préavis daté de février 2012, la commission a travaillé en mars, avril, mai et juin, que des dispositions ont été prises, que la commission est responsable pour rapporter et il prie en conséquence le Conseil de faire confiance à la commission qui a beaucoup travaillé sur ce préavis.

M. Walter rappelle qu'il s'agit là d'une interpellation et que cette dernière demande une réponse de la Municipalité avec discussion, proposition et adoption d'une résolution par le Conseil. C'est une autre démarche et le temps pour répondre à une interpellation n'est pas défini.

M. Echenard informe que le Green Bus ne circulera pas dans ce secteur à partir du 9 décembre 2012, son service sera terminé sur l'ouest rollois et sera remplacé par la ligne 846.

Mme Schmutz estime que la commission a fait un très bon travail mais s'estime satisfaite par les réponses de la Municipalité. Elle ne veut pas voter pour des amendements alors que les réponses de la Municipalité sont satisfaisantes et que les sujets seront traités tôt ou tard sachant que la Municipalité s'en occupe.

M. Bréchon complète en expliquant que si la commission avait été par exemple au courant de la pose imminente de potelets à la route de l'Hôpital, sa position eut été différente.

Mme Vollenweider confirme que de refuser la réponse de la Municipalité est destiné à ce que la sécurisation de la route se fasse rapidement car les voitures roulent beaucoup trop rapidement. C'est depuis 2006 que des mesures sont attendues.

Mme Byrne Garelli prend la défense de la Municipalité en expliquant que depuis février 2012 les choses sont allées vite et que si le préavis avait été traité lors de la séance de juin 2012, la pose de potelets n'aurait pas pu être annoncée.

M. Paley constate que les solutions proposées par Transitec ne semblent pas satisfaire le Conseil, pourrait-on changer de conseillers techniques pour avoir des solutions qui font avancer les choses?

La présidente ferme la discussion sur cet amendement et passe au vote qui montre qu'il est accepté à la majorité (22 oui).



4^e amendement (point 14 du préavis): M. Bréchon lit la réponse de la commission : « Si la question des parkings souterrains a fait l'objet d'études et de réponses précises, il n'en est pas de même pour les 2 autres points soulevés dans le postulat, à savoir l'opportunité et la localisation d'une salle omnisport (double) et d'une salle des fêtes. La commission demande à la Municipalité de mener une réflexion de fond sur la nécessité et la localisation de ces 2 équipements».

M. Paley fait remarquer que la commune bénéficie d'un Casino qui peine à remplir sa salle de spectacles, que le Château n'est pas utilisé au mieux de ses capacités et que le nouveau collège pourrait avoir une salle de sport.

La présidente ferme la discussion sur cet amendement et passe au vote qui montre qu'il est accepté à la majorité (23 oui).

5^e amendement (point 17 du préavis): M. Paley aimerait savoir ce qui se passerait si l'amendement était accepté; est-ce que le projet de la Municipalité tomberait?

M. Bréchon relit la dernière phrase de l'argumentaire de la commission: « La commission considère que la réponse au postulat sera effective lorsque la Municipalité présentera son projet». Le projet peut être issu du point évoqué, ou d'un concours d'idées auprès de la population, ou du concours d'idées auprès de bureaux d'urbanistes.

Mme Byrne Garelli demande de ne pas tout mélanger, et que ce n'est pas le concours voté ce printemps pour le PPA du Château qui va donner des réponses sur le bâtiment lui-même. La raison pour laquelle la Municipalité a renoncé à Les amis du Château ont des moyens pour les activités culturelles mais cet argent ne peut pas être mis à disposition pour le plan directeur des travaux. Il faut mandater des entreprises d'une certaine envergure avec un certain budget et il a été estimé que c'était à la Municipalité de mener cette étude. Le concours a pris du retard mais le nouvel employé communal à 50% pour les bâtiments commencera le 1^{er} octobre et dès son arrivée le projet pourra être entamé. Comme lu dans les journaux, la Débridée est fermée et elle a également besoin d'un nouveau destin et d'investissements et fera certainement partie du lot. Mme Byrne Garelli termine en confirmant qu'elle accepte tout à fait l'amendement qui va dans le sens de ce qui est désiré par la Municipalité.

La présidente ferme la discussion sur cet amendement et passe au vote qui montre qu'il est accepté à une large majorité.

La présidente ouvre alors la discussion sur le fond.

M. Lecoultre estime que la Municipalité et la commission vont dans le même sens.

M. Schatzmann croit que la démonstration a été faite que le traitement de motions et de postulats mérite d'être beaucoup plus rapide que ce qu'il a été jusqu'à maintenant, ce qui évitera confusion et énervement. Il remercie d'ores et déjà la Municipalité de prendre plus de temps pour un traitement rapide des motions et postulats.

M. Walter va dans le sens de M. Schatzmann car il estime que chaque motion ou postulat mérite un traitement individuel et que le « paquet » traité ce soir est un déni de démocratie par rapport au Conseil communal car une réponse complète aurait dû être apportée sur chaque motion et postulat, les réponses aux interpellations devant être faites lors de la séance même, ou éventuellement de la suivante. Il estime qu'il est délicat de voter un tel préavis, amendé ou non et espère que c'est la dernière fois qu'un tel exercice est proposé.

M. Goël partage l'avis de M. Walter mais explique qu'en « faisant les fonds de placards », la Municipalité s'est retrouvée avec 17 motions ou postulats qui étaient en attente, certains depuis plus d'une dizaine d'années. Il faut comprendre que traiter et répondre à ces dossiers demande un gros travail de la part de la Municipalité et qu'il a été décidé de les traiter globalement afin de se remettre à zéro et pouvoir ainsi dégager du temps pour des dossiers urgents et conséquents. D'ailleurs dès à présent les délais de réponses seront respectés.



La présidente referme la discussion pour passer au vote dont le résultat est que le préavis amendé est accepté à une large majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 22 de la Municipalité **amendé**,
- Entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter les réponses de la Municipalité aux motions, postulats en suspens durant la législature 2006-2011, selon l'ancien et le nouveau Règlement du Conseil communal.

Le **Préavis N° 22** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 11 septembre 2012

8. Propositions individuelles et divers.

Mme Guisan revient, sous forme d'interpellation, sur la question qu'elle avait posée lors d'un précédent conseil, dont la teneur portait sur la communication de la part de la commune. Elle trouve, et les échos entendus à Rolle le confirment, que la communication et les informations passent mal. Par exemple: à propos des travaux de la Grand Rue, du parking, de la sécurité, qu'en est-il en général, ou qu'en est-il du timing, quand les choses vont-elles se faire ? Elle appelle de ses vœux un bulletin, qui pourrait être vite fait, à une cadence mensuelle ou bi-mensuelle, pouvant par exemple être réalisé bénévolement, sachant qu'elle se propose personnellement pour y participer. Il serait sûrement possible de négocier avec l'Echo rollois afin de bénéficier d'une page réservée aux informations de la commune dans leurs éditions de tous-ménages.

A propos d'un éventuel centre de requérants d'asile, elle pose la question de savoir dans quelle mesure il est possible d'anticiper et de créer un groupe de travail afin de se demander comment et sous quelle forme accueillir ces personnes, quel type d'infrastructure créer ? Cela pourrait aussi se mettre sur pied avec des bénévoles d'accord de s'informer sur ce qui se fait ailleurs, et permettrait de ne pas empoigner le problème au dernier moment.

Mme Byrne Garelli confirme que toutes les communes du district de plus de 3000 habitants ont été contactées en février par la préfecture qui les a encouragés à engager des requérants d'asile déboutés pour des travaux d'utilité publique. C'est dans ce cadre-là que la Municipalité a décidé d'entrer en matière et présentera un projet. La préfecture est revenue à la charge avec cette demande en juin.

M. Veyrassat, à propos des travaux à la ruelle des Halles et sur le quai, demande quel est le calendrier et quand le quai sera remis en état et la place des Tilleuls et la place du Château seront libérées.

M. Echenard indique qu'en juillet-août ces travaux étaient en phase de repos et qu'ils ont à présent repris tel que planifié. La dernière phase sous la route avec les travaux spéciaux est en cours. Sur le site internet de la commune il existe une rubrique « travaux » dans laquelle des données explicatives, techniques et la planification sont exposées. Il confirme que ces travaux seront terminés pour Noël, à savoir le 21 décembre; les quais seront remis en état et les barrières enlevées, et l'installation de chantier de la place des Tilleuls sera évacuée.



L'installation pour la bétonneuse vient d'être mise en place à la Grand Rue devant le magasin le Tournesol, ce qui ampute 3 places de parc. Cette installation est obligatoire pour amener le béton au plus près pour les travaux de la route. Une détection au laser sur 4 faisceaux va être installée dans la ruelle des Halles afin de détecter tout mouvement suspect du bâtiment car des aléas ont eu lieu avec l'église, et cette installation laser permet de savoir immédiatement si le bâtiment a bougé et tel est le cas induit l'arrêt immédiat des machines.

Il tâche de faire au mieux en matière d'information par le biais du site internet et remarque que les forces en matière de communication manquent au sein de la commune de Rolle et doit donc souvent s'en charger lui-même bien que sa tâche ne soit pas de faire de l'opérationnel.

Mme Guisan désire obtenir une réponse à sa précédente question au sujet d'un vecteur d'informations.

M. Goël concède que la communication est un sujet important et que la commune de Rolle n'est pas toujours très bonne en la matière, que ce soit avec le Conseil ou les citoyens. On retrouve d'ailleurs cette situation dans le cadre de l'ASPAIRE, au Conseil Régional bien qu'un spécialiste de la communication y soit rattaché. Ce n'est pas un problème de moyens, mais il est vrai qu'il faut aller chercher les informations sur le site internet alors qu'elles devraient être données. Des communiqués de presse sont transmis aux journalistes lorsqu'il y a un message à faire passer, mais la formule du bulletin est peut-être une bonne formule; la Municipalité va y réfléchir et mettre en place quelque chose qui puisse convenir.

Mme Byrne Garelli complète ces propos en indiquant qu'une certaine latence est inévitable entre le moment où l'information est publiée et celui où elle est reçue et prend exemple sur le communiqué de la Municipalité No 10 daté du 28 août dont la première version a été traitée une quinzaine de jours auparavant. Donc les informations reçues par les conseillers au début septembre étaient déjà relativement anciennes. On peut effectivement toujours en tout temps trouver des informations à divulguer. Il est difficile de trier l'information à transmettre et la façon de la transmettre.

M. Paley félicite M. Echenard pour son information transmise aux riverains de l'avenue Châtelain ou ceux du secteur de la Migros et constate que des messages sont quand même transmis aux personnes concernées et suggère que les informations placées sur le site internet soient également affichées sur des panneaux sur les chantiers concernés.

Mme Ehrwein Nihan se fait le relais de commerçants excédés par le « squattage » de leurs places de livraison par des véhicules privés. Les commerçants sont amendés lorsqu'ils utilisent ces places alors que ce n'est pas le cas pour les véhicules privés. Ils déplorent le laxisme de la police envers l'occupation de ces places de livraison.

M. Ansermoz attire l'attention de M. Echenard sur les énormes trous qui se trouvent dans le parking du Château et demande pourquoi la rue du Port depuis le Casino jusqu'à la Grand Rue est toujours en sens unique.

M. Echenard indique que le lendemain matin une séance avec les services techniques et la police administrative permettra de supprimer ce sens unique de suite, s'y rien ne s'y oppose.

Mme Safi lit et dépose une interpellation sur les décisions de l'ASPAIRE relatives aux horaires de bus et d'horaires scolaires ainsi que sur le plan d'action. Il lui semble opportun que les conseillers communaux soient tenus au courant de la situation, surtout que 50% du Codir est constitué des Municipaux de Rolle. Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, elle peut être déposée et il y sera répondu lors du prochain Conseil. Elle a en outre une question à propos des travaux de l'Avenue du Général Guisan et aimerait comprendre comment le projet de bus à deux sens, les chicances, les véhicules, les enfants et les piétons pourront coexister sans danger.



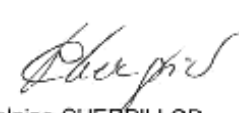
M. Echenard explique qu'il y a eu une étude complémentaire pour ce secteur et qu'il est en train de traiter les oppositions en rencontrant séparément chaque opposant et ne veut pas donner plus d'informations à propos de ces oppositions, eu égard aux personnes concernées. En ce qui concerne les bus régionaux, une seule ligne est concernée, la ligne 836 qui transite entre Bursinel, Dully et Gland et se transforme ensuite en ligne 835 qui transite entre Gland, Vinzel, Bursins, Gilly, Targegnin et Rolle. Ce bus 836 traverse l'avenue du Général Guisan sur toute sa longueur depuis la gare, s'arrête devant l'école du Martinet pour arriver ensuite au giratoire Uttins-Maupas, emprunter la route de Gilly, celle de Genève puis passer à Bursinel et Dully. Actuellement cet horaire n'existe pas puisque c'est une nouvelle ligne qui se crée. Un bus par heure du lundi au vendredi, et un peu moins fréquemment les samedis et dimanches. Le croisement de ces bus ne se fera donc jamais à l'avenue du Général Guisan car le bus qui arrive à Rolle doit se rendre à la gare et c'est là que les croisements s'effectueront. Il y aura bien sûr des croisements avec les voitures sur cette avenue mais ceux-ci s'effectueront à petite vitesse, donc en principe sans problème. Dès le 9 décembre le bus qui se rend à Bursinel, Dully et Gland sera en service.

La Présidente clôt la séance à 21h25 et donne rendez-vous aux conseillers au mois d'octobre 2012.

Au nom du Conseil communal


Florence FRIES
Présidente




Violaine CHERPILLOD
Secrétaire